

AU CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY

Communication municipale n° 09/21 Réponse de la Municipalité au rapport de la Commission de gestion sur les comptes 2020

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Dans son rapport du 15 juin 2021 sur l'examen des comptes 2020 (préavis municipal n° 14/21), la Commission de gestion (COGEST) a rappelé les vœux qu'elle avait émis lors de l'étude des comptes 2018 et 2019. Par le biais de la présente communication, notre autorité y apporte les réponses suivantes :

Réponses aux vœux concernant l'examen des comptes 2018 et 2019

1. Vœu
2/2018 : Faire un diagnostic concernant l'entretien et le renouvellement nécessaire des routes et des bâtiments et l'analyser.

Commentaire de la COGEST

Partiellement - Un tel diagnostic existe pour les bâtiments, il n'existe pas encore pour l'entretien des routes.

Réponse de la Municipalité

Voir les réponses détaillées sous les points 4 et 5.

2. 3/2018 : Aller de l'avant avec la nouvelle organisation de l'informatique communale.

Partiellement - La Municipalité a poursuivi l'analyse de la situation avec le soutien d'un consultant informatique indépendant. Elle n'a déployé qu'une partie des recommandations, dans l'attente des résultats de la votation sur le projet de fusion des communes. Par contre, un grand travail a été fait pour fusionner l'informatique avec St-Légier.

Ce point devrait avoir été réglé par la communication municipale n° 08/21, remise aux membres du Conseil communal lors de la séance du mois de juin 2021.

3. 1/2019 : Poursuivre de manière proactive la mise en place des recommandations du consultant en informatique, ceci dès octobre 2020, indépendamment ou avec la Municipalité de St-Légier au cas où le projet de fusion serait plébiscité par la population des deux communes lors de la votation de septembre 2020.

Nous n'avons pas d'informations à ce sujet de la part de la Municipalité.

De mémoire de municipal, la question n'a pas été posée.

Dans les faits, les recommandations du consultant sont suivies, chaque fois que le développement de l'informatique de la nouvelle commune le permet.

En ce qui concerne la question de la cybersécurité, nous en faisons un axe prioritaire dans la mise en place du réseau informatique de la nouvelle commune. A noter qu'en 2019 une formation de sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs avait été dispensée.

4. 2/2019 : Présenter au Conseil Communal son plan d'entretien des bâtiments.

Partiellement - Une présentation de l'existence de base de données Access a été faite sans aucune analyse et sans projection sur le moyen terme.

L'analyse financière a été faite avec des projections chiffrées sur 10 ans, comme démontré sur la présentation faite en séance du Conseil communal du 29 juin 2021.

5. 3/2019 : Établir et présenter au Conseil Communal son plan de développement et d'entretien du réseau routier et des réseaux d'eau claire et usée.

Pas fait.

Concernant le réseau routier, aucune présentation n'a été faite au Conseil communal mais les données existent sous forme de fichier Excel. Il a été décidé, lors du groupe de travail sur la fusion, de faire analyser l'année prochaine, par un mandataire, l'état de nos routes et chemins. Dès réception de son rapport, une information sera faite au Conseil communal.

Concernant le réseau d'eau claire et d'eau usée, il existe un PGEE (Plan général d'évacuation des eaux). Il permet de voir les insuffisances et d'avoir une vision claire des priorités à donner sur le réseau. Ce plan est un outil de travail important pour planifier au mieux les investissements futurs concernant des projets tant souterrains qu'en surface.

6. 4/2019 : Établir une proposition de règlement pour l'utilisation du Fonds «Investissements futurs», d'un montant de CHF 2'615'514.70, pour de futurs projets d'infrastructure à construire sur le territoire de Blonay.

Ok - La commune a trouvé une solution et plusieurs investissements réalisés en 2021 vont utiliser ce fonds.

Conformément aux décisions du Conseil communal, le compte 9282.40 a été utilisé pour l'amortissement des investissements suivants :

- 13/20 - Demande de crédit de CHF 345'000.00 pour la sécurisation du chemin du Péage entre Les Chevalleyres et le village de Blonay

- 06/21 - projet de plan d'affectation Sur le Crêt - Règlement et ses annexes - Projet d'aménagement routier de la route de Vevey - Projet d'inscription d'une servitude publique et radiation d'une servitude publique - Demande de crédit de CHF 807'000.00
- 09/21 - Demande de crédit d'un montant de CHF 246'000.- pour la réalisation de travaux d'entretien courant et achats pour divers bâtiments communaux
- 15/21 - Demande de crédit de CHF 1'034'000.00 pour les travaux d'aménagements routiers et piétonniers du chemin de Chenalettaz entre la route des Deux Villages et la route de Vevey

7. 5/2019 : Présenter un plan d'action pour l'utilisation des fonds provenant de donations au profit de personnes résidant sur le territoire de Blonay.

Pas fait - A notre avis il faudrait faire ce travail avant la fusion en fin d'année 2021.

Concernant ce point précis et en lien avec les discussions ouvertes que la Municipalité a pu échanger avec la Commission des finances, il n'est pas possible de prévoir dans le budget de la nouvelle commune fusionnée une réserve ou un compte « affecté » aux seuls citoyennes et citoyens de Blonay.

Les obligations légales qui imposent la « cession » des actifs, mais qui fixent aussi le transfert des droits et des obligations sont réglées par les articles de la Convention de fusion, soit l'Article 5 - Transfert des actifs et passifs, en précisant « Au 1er janvier 2022, la nouvelle commune reprend tous les actifs et passifs de chacune des communes fusionnées, ainsi que leurs engagements hors bilan. », ainsi que l'Article 6 - Transfert des droits et des obligations.

Cette manière de faire affectera potentiellement d'autres petits fonds d'aide, que cela soit dans notre commune ou dans celle de St-Légier-La Chiésaz. Ces réserves ou ces fonds, affectés actuellement uniquement aux bénéficiaires d'une commune, verront automatiquement s'étendre le droit d'y accéder à l'ensemble des citoyennes et citoyens concernés de la nouvelle entité communale.

Réponses aux vœux concernant l'examen des comptes 2020

1. Dans les comptes de fonctionnement partie B, il y a beaucoup d'explications pour différentes positions qui nous sont très utiles. Par contre, il n'y a pas toujours d'explications, même s'il y a une grande différence par rapport au budget ou aux comptes de l'année précédente. Pour cette raison, il serait bien d'instaurer une règle de déviation absolue et de déviation relative en pourcent à partir de laquelle une explication est obligatoire.

Les nouvelles autorités définiront l'approche qui sera suivie en la matière.

2. Le sujet avait déjà été mentionné par la COGEST en 2018 : Atteindre le niveau 3 du système de contrôle interne (SCI). L'organe de révision soulève à nouveau ce point dans son dernier rapport. Même s'il n'y a pas de base légale, afin d'évaluer mieux les risques, la Cogest est d'avis qu'il faut continuer le processus SCI après la fusion, pour arriver au plus vite au niveau 3 du système SCI selon l'échelle COSO (référentiel qui s'est largement imposé).

Le développement d'un SCI dépend principalement des processus et des applications informatiques utilisées. Notre fiduciaire a confirmé que les contrôles existent aujourd'hui mais qu'ils doivent être formalisés pour permettre le développement susmentionné.

Partant du principe que ce travail est chronophage et qu'il devra de toute manière être repris intégralement en fonction des processus de la nouvelle commune, la Municipalité a décidé de mettre provisoirement ce chapitre entre parenthèse, le temps de démarrer les nouvelles applications informatiques.

Notre autorité tient à remercier la Commission de gestion pour la qualité des échanges durant son mandat.

Elle prie le Conseil communal de prendre acte des réponses ci-dessus.

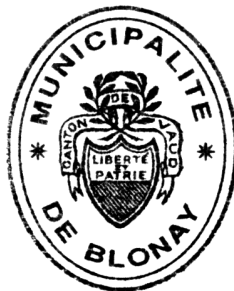
Adoptée en séance de Municipalité, le 30 août 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



D. Martin



Le secrétaire



J.-M. Guex